



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des Personnels Administratifs,  
Techniques et d'Encadrement**

**Rectorat  
DPATE 1**

2025-2026 / n°

Affaire suivie par :

Stéphanie SUZANNE

Tél : 02 62 48 13 00

Mél : [Stephanie.Suzanne@ac-reunion.fr](mailto:Stephanie.Suzanne@ac-reunion.fr)

24 Avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 2 mars 2026

Le recteur

à

Mesdames, Messieurs  
le président de l'Université de La Réunion  
les chefs d'établissement public  
les chefs de division et de service  
le directeur de la DRAJES  
le directeur du CREPS  
la directrice de Canopé  
le directeur du CROUS  
les directeurs de CIO  
le directeur du SAIO  
les inspecteurs de l'éducation nationale du  
1<sup>er</sup> degré  
les directeurs d'école du 1<sup>er</sup> degré

**Objet : Parcours « Passerelle » – Accueil en détachement de personnels enseignants,  
d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés  
d'administration de l'État (AAE) – Campagne 2026-2027**

**Références :**

- Ministère de l'Éducation nationale – Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'État, publiée au BOENJS n° 14 du 7 avril 2022 ;
- Relevé de décisions du 10 septembre 2021 relatif au plan pluriannuel de requalification de la filière administrative ;
- Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives au détachement (articles L. 513-1 et suivants).

## Annexe :

- Formulaire R7A – Candidature à l'accès au corps des attachés d'administration de l'État par la voie du détachement – Année scolaire 2026-2027.

### 1. Cadre général du dispositif

Le plan pluriannuel de requalification de la filière administrative, arrêté le 10 septembre 2021, prévoit l'adaptation des emplois et des compétences aux évolutions des missions administratives, l'accompagnement des parcours professionnels, la requalification des emplois et la revalorisation indemnitaire.

Dans ce cadre, l'ensemble des voies d'accès au corps des attachés d'administration de l'État (AAE) est mobilisé, dont une voie spécifique de détachement à destination des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN).

Ce dispositif national, formalisé par l'instruction du 28 mars 2022, permet de porter progressivement le nombre annuel de détachements à 150 au niveau national. Les accueils interviennent au 1er septembre de chaque année.

Pour l'année scolaire 2026-2027, le contingent attribué à l'académie de La Réunion est fixé à **trois (3) postes**.

Les affectations sont prononcées en services académiques (rectorat, DSDEN) ou en établissement public local d'enseignement (EPL), conformément aux objectifs du plan de requalification.

### 2. Conditions et procédure de sélection

#### 2.1 Champ d'application

Peuvent candidater les personnels titulaires relevant :

- des corps enseignants du premier et du second degré ;
- des personnels d'éducation ;
- des psychologues de l'éducation nationale.

Le détachement est prononcé conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique. Il constitue une position statutaire temporaire permettant l'exercice de fonctions dans un autre corps, avec possibilité d'intégration ultérieure.

Les personnels retenus bénéficient d'une formation d'adaptation à l'emploi assurée par les Instituts régionaux d'administration (IRA).

L'académie de La Réunion est rattachée à l'IRA de Metz.

## 2.2 La commission académique

Une commission académique est instituée afin de garantir l'égalité de traitement des candidatures. Elle comprend :

- la directrice des relations et des ressources humaines, ou son représentant, président ;
- un attaché d'administration de l'État exerçant les fonctions de SG d'EPLÉ ;
- un personnel de direction exerçant les fonctions de chef d'établissement.

La sélection comporte :

1. l'examen des dossiers de candidature et l'établissement de la liste des candidats convoqués ;
2. un entretien destiné à apprécier l'aptitude aux fonctions administratives, la motivation et la cohérence du projet professionnel.

## 2.3 Le dossier de candidature

Le dossier comprend obligatoirement :

- le formulaire R7A complété ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation explicitant les compétences transférables, les acquis professionnels et le projet d'évolution.

Le candidat formule un vœu :

- d'univers professionnel (services académiques ou EPLÉ) ;
- de localisation au sein de l'académie.

Le calendrier académique de dépôt et d'instruction des candidatures fera l'objet d'une communication spécifique.

## **3. La gestion administrative des personnels retenus**

### 3.1 Affectation et formation

Les personnels retenus sont affectés dans l'académie de La Réunion en qualité d'attaché d'administration de l'État à compter du 1er septembre 2026. Ils sont rémunérés et gérés par le rectorat.

Ils rejoignent leur poste dès la dernière semaine d'août afin de participer aux opérations de pré-rentrée et de faciliter leur prise de fonctions.

La formation à l'IRA de Metz est organisée selon le calendrier prévisionnel suivant :

- quatre semaines en septembre-octobre 2026 ;
- trois semaines en mars 2027 ;
- trois semaines en juin 2027.

Durant les périodes de formation, les intéressés ont le statut de stagiaire de la formation continue. Les frais afférents (transport, hébergement) sont pris en charge par le rectorat, conformément à la réglementation applicable.

Un tuteur est désigné pour accompagner l'agent durant la première année de détachement.

### 3.2 Situation administrative et durée du détachement

Le détachement est prononcé pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2026.

Trois mois avant son terme, l'agent formule son choix :

- soit de réintégrer son corps d'origine au 1er septembre suivant ;
- soit de solliciter le renouvellement de son détachement.

En cas de renouvellement, le détachement est prononcé pour une durée de quatre ans. L'agent demeure, sauf nécessité de service ou demande conjointe, sur le poste occupé.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire auprès des personnels enseignants, d'éducation et psychologues relevant de votre structure.

## Calendrier applicable à l'année 2026

Date des opérations	Dates de retour	Dossier correspondant
Candidature et retour des dossiers	Vendredi 27 mars 2026	Formulaire de candidature R7A + CV + lettre de motivation
Commission de sélection des dossiers	Entre le 30 mars et le 3 avril 2026	Etude des dossiers réceptionnés dans les délais
Entretien des candidats sélectionnés avec la commission	Entre le 3 avril et le 10 avril 2026	
Transmission à la DGRH C2-1 des fiches de candidatures proposées pour contrôle et validation	15 avril 2026	
Arrêtés de détachement sortant	Juin 2026	

Pour le recteur de région académique,  
Recteur d'académie et par délégation  
L'adjointe au secrétaire général de région académique,  
Secrétaire général d'académie

**SIGNÉ**

Sandrine INGREMEAU